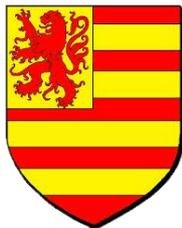


MAIRIE DE LANTEUIL

19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87

E-mail : mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2018

| Nombre de membres du Conseil Municipal | | L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 12 octobre 2018 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, André DELPY, Julie BERNICAL, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Michèle COSTE, Sébastien CHABENAT, Sylvie BOUSTIE, Karine BROUSSE, Alain PARIS. <u>Excusés</u> : Monsieur Alain VAUZOUR, Monsieur Patrice LARIVET qui a donné procuration à Christian DERACHINOIS, Jean-François VERLHAC qui a donné procuration à BROUSSE Karine, Murielle GAYE qui a donné procuration Sylvie BOUSTIE. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT |
|-----------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En exercice | 15 | |
| Présents | 11 | |
| Pour | 11+3 | |
| Contre | 0 | |
| Abstention | 0 | |

Objet : Voirie n° 5 route d'Oriol attribution du marché Zone 1 - 2 - 5-6

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remise en état de la VC n° 5 et le plan de financement évoqués lors de la réunion du 17 septembre dernier.

S'agissant d'un marché entre 25 000.00 et 89 999.99 € la publicité est libre (consultation avant la nouvelle réglementation mise en œuvre le 1^{er} octobre 2018), ainsi l'appel d'offre a été mis en ligne sur le site du Conseil Départemental de la Corrèze, affiché au panneau réglementaire de la commune de Lanteuil et quatre entreprises ont été consultées date limite des offres le 8 octobre 2018 - 12H00.

- SAS EUROVIA
- Entreprise PIGNOT
- SAS COLAS
- Entreprise SIORAT

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 octobre 2018 à 16H00 afin d'ouvrir les plis, réceptionnés dans les délais, et analyser les offres.

Le résultat est le suivant :

Commune de Lanteuil TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE PROGRAMME 2018 VC n°5 Route d'Oriol Zones 1 - 2 - 5 - 6 Pondération des offres

| SOLUTION DE BASE | | | | | | | | | | | |
|------------------|-----------|--------------------|---------------------------|---------|---------------------------------|----------------------|---------|---------------------------------|----------------|-----------------------|------|
| Offres reçues | | | Valeur technique | | | Prix des Prestations | | | Résultat final | | |
| N° | Candidats | Baseet/ou Variante | Montant de l'Offre (H.T.) | Note/10 | Note pondérée (coefficient 60%) | Classement | Note/10 | Note pondérée (coefficient 40%) | Classement | Note globale pondérée | Rang |
| 1 | COLAS | Base | 51 465,00 € | 7,08 | 4,25 | 1 | 6,83 | 2,73 | 3 | 6,98 | 2 |
| 2 | PIGNOT | Base | 53 007,50 € | 3,75 | 2,25 | 4 | 6,64 | 2,65 | 4 | 4,90 | 4 |
| 3 | SIORAT | Base | 43 940,15 € | 5,83 | 3,50 | 3 | 8,01 | 3,20 | 2 | 6,70 | 3 |
| 4 | EUROVIA | Base | 35 175,10 € | 6,25 | 3,75 | 2 | 10,00 | 4,00 | 1 | 7,75 | 1 |

Ainsi, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres selon l'analyse des offres et de retenir l'entreprise EUROVIA, moins disante avec une note globale de 7.75, pour la réalisation du projet de remise en état de la VC n° 5 d'Oriol pour les zones 1-2-5 et 6 pour un montant de 35175.10 €HT soit 42210.12 €TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet de remise en état de la VC n° 5 - route d'Oriol,
- De suivre l'avis de la commission et retenir l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux pour un montant de 35 175.10 €HT soit 42 210.12 €TTC
- De confier à Corrèze Ingénierie la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1758.76 €HT soit 2110.51 €TTC,
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tous documents (marchés convention...) pour mener à bien cette opération.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 par DM

Objet : « Offre promotionnelle Santé » AXA

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la proposition d'offre promotionnelle santé proposé par les agents AXA de Beynat concernant la possibilité aux habitants de Lanteuil, disposant d'une résidence principale sur ce territoire, de bénéficier d'une complémentaire santé produit « Ma santé » avec 3 niveaux de contrat selon les formules choisies. L'engagement de la commune se limite à : informer les habitants, mettre à disposition un local pour la réunion d'information publique, respect de la Liberté du commerce et de l'industrie et du droit du commerce.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas donner de suite favorable à cette proposition.

VOTE :

| |
|-------------|
| Contre :9+2 |
|-------------|

| |
|------------------|
| Abstention : 2+1 |
|------------------|

Objet : Tarifs cavurnes au cimetière de Lanteuil.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de cimetière sont désormais achevés et que les tarifs des cavurnes soient fixés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} novembre 2018, pour les cavurnes :
 - o 15 ans => 500.00 €
 - o 30 ans 1000.00 €

Objet : Vente tondeuse HUSQVARNA.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'acquisition du tracteur tondeuse, l'ancienne tondeuse n'était plus en service et que la décision de la vendre au plus offrant avait été prise.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De vendre la tondeuse HUSQVARNA pour un montant de 380.00 €.
- De confier à Monsieur Le Maire d'établir et signer tous documents pour mener à bien cette décision.

- Les crédits sont inscrits au Budget 2018 assainissement.

Objet : Centre Français d'Exploitation du droit de copie - contrat d'autorisation.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la proposition du C.F.C. concernant l'autorisation de la réalisation et diffusion internes de copies numériques et papier d'articles de presse et de pages de livre. Cette autorisation est soumise à redevance selon les effectifs de chaque collectivité. Ainsi la redevance annuelle est fixée à 350.00 € (remise de 50 % la première année 2018).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De souscrire à la licence d'autorisation pour un montant annuel forfaitaire de 350.00 € (175.00 € en 2018)
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document lié à cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.

Objet : Redevance occupation du domaine public 2018- ZEUDE

Monsieur le maire rappelle que la redevance d'occupation du domaine public due par Monsieur Frédéric ZEUDE est révisable au 1^{er} juin de chaque année ; son mode de révision est basé sur l'indice du coût de la construction.

Valeur du 4^{ème} trimestre 2016 => 1645

Valeur du 4^{ème} trimestre 2017 => 1667

Soit une variation de +1.34 %

Le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer le calcul suivant :
Loyer de 2017 X (indice du 4^{ème} trimestre 2017)/(indice du 4^{ème} trimestre 2016) = loyer 2018.
 $276.48 \times 1667/1645 = 280.17 \text{ €}$
- De fixer le loyer de 2018 à : **280.17 €** :
- Monsieur Le Maire est chargé de faire appliquer cette décision.
- Les crédits sont inscrits au budget 2018

Objet : Antivirus Panda - AMEDIA.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'antivirus du matériel informatique de la mairie est arrivé à échéance en août dernier, aussi il convient de le renouveler et propose le devis de la société AMEDIA pour un montant de 278.00 €HT soit 333.60 €TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de :

- D'accepter le devis AMEDIA pour 278.00 €HT soit 333.60 €TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document lié à cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018

La séance est levée à 20H45

Le Maire, Christian DERACHINOIS